

**Conférence de presse Présentation de l'étude de l'institut BAK de Bâle:  
"Comparaison internationale des prix et des facteurs de coûts dans le commerce  
de détail" du 26 septembre 2006**

## **La nécessité de mesures de réduction des frais dans le marché intérieur**

**Exposé de Hansueli Loosli, président de la Direction générale de Coop**

---

### ***Seul le texte prononcé fait foi***

Mesdames, Messieurs,

L'étude sur les facteurs de prix et de coûts dans le commerce de détail, de même que l'exposé de Monsieur Koellreuter mettent en lumière toute la difficulté qu'il y a à établir ce type de comparaisons.

C'est un fait indéniable que toute une série de produits sont nettement plus chers en Suisse. Ceux et celles qui font de temps en temps ou régulièrement leurs achats de l'autre côté de la frontière le savent bien eux aussi.

Mais de là à estimer que les écarts de prix – aussi importants soient-ils parfois – constatés sur certains produits ou groupes de produits autorisent des conclusions sur l'ensemble de la productivité du commerce de détail ou de là à leur imputer toute la responsabilité de l'îlot de cherté suisse, il y a un pas à ne pas franchir.

La présente étude nous permet d'identifier trois choses : d'abord les points où nous sommes appelés à intervenir pour défendre de bonnes conditions générales, puis les différences de prix que nous devons nous appliquer à mieux expliquer – en insistant notamment sur les différences qualitatives et sur la politique agricole – et enfin où il nous faut trouver des solutions par nous-mêmes pour réduire les écarts. On pensera ici aux coopérations en matière d'approvisionnement, au développement des importations directes ou à l'approvisionnement via des enchères en ligne.

Il importe ici de bien distinguer approvisionnement sur le marché intérieur – où se trouvent les principaux facteurs de renchérissement – et approvisionnement sur les marchés étrangers.

Pour ma part, je développerai la question sous l'angle du marché intérieur, avant de passer la parole à Herbert Bolliger, qui abordera les mesures et les revendications en rapport avec l'approvisionnement à l'étranger.

En ce qui concerne l'approvisionnement sur le marché intérieur, trois éléments retiennent notre attention :

1. Les écarts de prix sont sensiblement plus prononcés dans le secteur alimentaire que dans le secteur non alimentaire. Avec 32 %, l'approvisionnement en produits agricoles est le secteur qui présente les écarts de prix de loin les plus importants.

2. Dans le secteur non alimentaire, ces écarts sont d'environ 20% et, restent nettement supérieurs à ceux des prix à la consommation, qui sont de quelque 11%. Les écarts du côté des coûts d'approvisionnement sont le reflet du niveau général des prix très élevé en Suisse; mais dans le secteur non alimentaire, les importations pèsent plus lourd dans la balance.

3. Les coûts dans les principales branches en amont du commerce de détail sont nettement plus élevés qu'à l'étranger. Dans l'ensemble, les écarts se sont réduits au cours des dernières années – mais dans une mesure toutefois moindre que le recul des prix à la consommation. En d'autres termes, les baisses de prix réalisées ont été intégralement répercutées sur les prix aux consommateurs.

Voici quelques chiffres pour illustrer mon propos

Immobilier:	+ 42% par rapport à l'Allemagne
Transports:	+ 40% par rapport à l'Italie
Energie:	+ 50% par rapport à la France
Agriculture:	+ 40% par rapport à l'Allemagne

L'ampleur des écarts de prix dans le domaine des denrées alimentaires nous amène à parler en tout premier lieu de la politique agricole. Entendons-nous bien – il ne s'agit pas d'imposer forcément les prix UE en Suisse. Nous sommes disposés à payer la valeur ajoutée que souhaite le consommateur pour la viande issue d'élevage respectueux des animaux, pour des œufs d'élevage au sol ou encore pour des légumes produits dans des exploitations respectueuses de l'environnement. Nous avons aussi pleinement conscience que la Suisse se distingue par des structures de petite taille, tant dans la production que dans la transformation, et nous estimons que ces structures se justifient parfaitement et sont concurrentielles pour certains assortiments. Nous sommes partisans de la diversité et pensons que les spécialités suisses conservent toutes leurs chances aussi sur des marchés plus ouverts. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder du côté de nos voisins autrichiens, dont le pays présente une configuration naturelle et des structures similaires aux nôtres. Depuis son adhésion à l'UE en effet, l'Autriche est parvenue tout à la fois à augmenter ses exportations nettes et à étendre la surface consacrée à l'agriculture biologique.

Mais à notre sens, les différences de prix absolues sur les produits agricoles sont trop importantes, tant au niveau de l'approvisionnement qu'au niveau du consommateur. Il faut dire que ces écarts ne sont pas tous faciles à expliquer au consommateur. Faire accepter les différences de prix de la viande que l'on peut imputer à des prescriptions plus sévères en matière de protection des animaux est chose bien plus facile que de faire passer des écarts plus importants résultant des droits de douane très élevés sur les céréales fourragères importées. D'autres composantes de l'agriculture, telles que par exemple les machines agricoles, les médicaments vétérinaires ou les produits phytosanitaires, coûtent aussi nettement plus cher en Suisse que dans l'UE, raison pour laquelle nous sommes favorables à l'autorisation d'importations parallèles.

Que l'on pratique des prix plus élevés pour des produits régionaux est parfaitement légitime, mais que l'on se batte pour maintenir des structures surannées à tout prix est insensé. Le marché suisse est étroit et on observe dans divers secteurs deux évolutions opposés : d'une part une concentration orientée vers des structures eurocompatibles ainsi qu'une hausse de la productivité et, d'autre part, une réduction de l'intensité de la concurrence. Nous demandons donc que la Suisse entame au plus tôt des négociations avec l'UE en vue d'un accord global de libre-échange agricole. La Politique Agricole

2011 (PA 2011) permet déjà de poser les jalons d'une concurrence accrue. Aujourd'hui, il s'agit de tout faire pour écarter de nouvelles mesures à effet de renchérissement telles que la mise aux enchères des contingents d'importation.

Éliminer l'îlot de cherté est une revendication qui ne s'adresse pas au commerce de détail uniquement, cette question nous concerne tous. C'est un fait que dans les secteurs où le commerce de détail est acheteur, les différences de prix sont plus importantes qu'au niveau des prix à la consommation. L'imprimerie et l'édition, la construction et l'immobilier, mais aussi les services et les conseils auxquels recourt le commerce de détail sont nettement plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Relevons notamment le poids considérable des **coûts d'impression et de graphisme** – leur part au total des coûts des prestations préalable est de 20% et ils sont aussi supérieurs de 25% par rapport aux prix à l'étranger. Visiblement, la concurrence ne joue pas pleinement dans ce secteur et celui-ci souffre sans doute de grosses surcapacités.

Dans le domaine de **l'immobilier**, les écarts s'expliquent par des facteurs multiples. La Suisse, petit pays montagneux, est à n'en point douter structurellement désavantagée. A cela s'ajoutent encore de longues et fastidieuses procédures d'autorisation, ainsi que des normes très restrictives au niveau de la construction et de l'exploitation des points de ventes, normes qui au demeurant ne se justifient pas toutes sous l'angle écologique.

Dans le domaine de **l'énergie**, la situation s'est nettement améliorée ces dernières années au profit de la Suisse. Dans ce secteur capital, les premières étapes de libéralisation ont produit des effets et apporté une relative amélioration en Suisse. A l'intérieur de l'UE les coûts énergétiques varient sensiblement d'un pays à l'autre. En France, l'énergie, pour une grande part d'origine nucléaire, est bon marché, alors qu'en Autriche, son coût est comparable au nôtre. Nous demandons que la Suisse aille de l'avant sur le dossier la libéralisation du marché de l'électricité afin que les branches grosses consommatrices d'énergie ne soient pas les seules à bénéficier de courant électrique avantageux. Les gros clients, tels que le commerce de détail, doivent eux aussi pouvoir compter sur des prix qui ne compromettent pas leur compétitivité. On peut raisonnablement s'attendre à ce que l'énergie renchérisse encore sur le long terme et

nous avons dès lors tous intérêt à disposer d'appareils et de constructions à faible consommation d'énergie. En collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie, nous nous employons avec succès à mettre en œuvre des mesures d'économie dans ce domaine.

Pour terminer, permettez-moi encore de dire un mot sur le facteur de coût **transports**. Avec une part de moins de 5 %, les transports semblent à première vue ne pas peser d'un grand poids dans les écarts de prix. Cette part minimale est toutefois trompeuse puisqu'elle n'englobe pas les transports internes. En outre, les coûts d'approvisionnement des marchandises ont toujours une composante transports, si bien qu'au bout du compte, la part réelle de ce facteur est nettement plus importante. Les membres de la CI CDS restent favorables à la RPLP et au transfert sur le rail du trafic transalpin de marchandises. Partout où cela a été possible et raisonnable, nous nous sommes efforcés de passer de la route au rail. Mais ces dernières années, il a fallu se rendre à l'évidence : notre volonté de changement n'a par rencontré d'offre adéquate du côté de CFF Cargo. Du coup, la RPLP est devenue une redevance qui renchérit l'ensemble des transports en Suisse, y compris dans le marché intérieur. Dans les premières années, il a été possible de compenser la hausse des coûts qui en résultait par des gains d'efficacité, mais la chose n'est plus possible aujourd'hui. La RPLP se concevait comme un impôt à la consommation, mais compte tenu des différences de prix par rapport à l'étranger et de la situation concurrentielle actuelle, nous ne pouvons plus la répercuter. De plus, le commerce de détail devra dans une large mesure financer lui-même la prochaine hausse de la redevance prévue pour 2008. Dans ces circonstances, nous préconisons, entre autres, l'application d'une taxe réduite aux véhicules propres ou munis d'un filtre à particules. La RPLP se double d'autres surcoûts, imputables notamment à l'interdiction de circuler de nuit et le dimanche et causant des frais d'exploitation supplémentaires considérables. Je le répète, la CI CDS adhère à la politique des transports de la Suisse, ses membres lui ont toujours assuré un soutien loyal. Mais il importe de souligner que cette politique nous coûte cher en termes d'écarts de prix par rapport à l'étranger et que c'est en définitive le consommateur suisse qui en fait les frais.

Le commerce de détail en Suisse a grandement gagné en productivité ces dernières années, y compris en comparaison internationale. Nous avons engagé une politique des coûts plus rationnelle et avons procédé aux ajustements nécessaires dans l'entreprise. Et c'est précisément parce que nous avons fait notre travail que nous demandons aujourd'hui aux autres branches de consentir aussi des efforts pour aligner leurs prix sur ceux de l'UE. C'est à cette condition seulement que nous parviendrons à éroder durablement cet îlot de cherté qu'est la Suisse.